

La 6e révision de l'assurance-invalidité est acceptée au Conseil des Etats

Berne, le 15 juin 2010

Communiqué

La 6e révision de l'assurance-invalidité est acceptée au Conseil des Etats

Reforme de l'AI claire et juste pour la réduction de la dette nationale

Le premier volet de la 6e révision de l'assurance-invalidité a été accepté par le Conseil des Etats. Il comprend des mesures qui contribuent de manière importante à la consolidation financière de l'assurance - rappelons aussi que l'AI a une dette de 14 milliards. Le PLR est heureux de cette décision car cette réforme est indispensable dans la mesure où, à partir de 2018 - à l'échéance de la période de financement additionnel - le déficit annuel de l'AI avoisinera 1,1 milliard de francs. Le PLR. Les Libéraux-Radicaux salue la justice sociale - réintégration sur le marché du travail des personnes handicapées - et les mesures d'optimisation financière qu'englobent ce premier volet. En outre, il convient de ne pas négliger la baisse des prix dans le domaine des moyens auxiliaires grâce à la concurrence. Ce paquet de mesures permettra à l'AI de profiter de chaque franc économisé. Cette décision du Conseil des Etats va donc dans le sens du PLR, qui par ailleurs, appelle le Conseil national à soutenir ce projet.

Le conseiller national, Ignazio Cassis, déclare : « *Le Conseil des Etats a compris l'urgence de l'instauration d'une réforme pour cette assurance. Cette solution, proposée par le CSSS-S, incarne la justice sociale et la pérennité financière. Je suis satisfait qu'elle ait passé la rampe du Conseil des Etats et j'appelle le Conseil national à faire de même.* »

Contacts:

› CN Ignazio Cassis, conseiller national, 079 318 20 30

› CE Felix Gutzwiller, conseiller aux Etats, 079 419 32 55

› Noé Blancpain, chef de la communication, 078 748 61 63

› Philippe Miauton, porte-parole, 079 277 68 41